



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07/06/2024

Le 7 juin à 18h30 une cinquantaine d'adhérents de l'association, Ressourcerie de Questembert se sont réunis en assemblée générale dans les locaux de l'association au 20 rue Charles de Coulomb à Questembert.

Première délibération : Rapport moral et d'activité 2023	1
Activités de la ressourcerie en 2023	1
En chiffres	1
En actions	2
Projets 2024	2
Rapport moral	2
Deuxième délibération : Modification du compte de résultat et du bilan 2022	3
Troisième délibération : Approbation des comptes 2023	3
Quatrième délibération : Budget prévisionnel 2024	3

Première délibération : Rapport moral et d'activité 2023

Activités de la ressourcerie en 2023

En chiffres

- 138 tonnes collectées
- 118 tonnes réemployées
- 126 490,71 € d'objets vendus à prix libre
- 114 adhérents
- 4 salariés en CDI à temps partiel
- 89 bénévoles et 6823h de bénévolat sur l'année

- Des dizaines de partenaires institutionnels et associatifs

En actions

L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts :

- Ouverture supplémentaire les vendredis après-midi
- 1 an de la ressourcerie
- Poursuite des travaux à l'étage
- Investissements (véhicule, matériel, travaux...)
- Créations d'ateliers (scrapbooking, café bricole, Low Tech)
- Evénements tout au long de l'année (conférence gesticulée, redistribution de jouets, participation à des festivals locaux...)

Projets 2024

- Pérenniser l'équipe salariée
- Poursuivre les formations avec les salariés et les bénévoles, en lien avec d'autres structures
- Permettre aux bénévoles d'être davantage impliqués dans la prise de décision et les projets de l'association
- Développer les événements et les actions de sensibilisation au réemploi
- Conventionner avec Ecomaison
- Ouvrir une bibliothèque au sein de la ressourcerie
- Étudier des pistes d'utilisation du camion
- Finir les travaux de l'étage et modifier l'espace caisse

Rapport moral

De nombreux ateliers et activités diverses autour du réemploi, grand nombre de bénévoles En deux ans d'ouverture, l'association bénéficie d'un ancrage territorial fort (événements, lien social, liens avec les autres associations...) L'engouement autour du lieu se poursuit avec avec toujours de nouveaux projets.

Nous notons quelques points de vigilance à avoir : profit personnel, comportements à éviter...

La volonté de l'association est de continuer à utiliser les moyens et valeurs de l'éducation populaire

Le rapport moral et le rapport d'activité sont soumis à l'approbation, des membres de l'assemblée générale.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Deuxième délibération : Modification du compte de résultat et du bilan 2022

La subvention d'investissement de l'ADEME avait été comptabilisée au compte de résultat. Il s'agit de rectifier cette erreur en comptabilisant la subvention au bilan et la quote part annuelle au compte de résultat. Le résultat au 31/12/2022 se retrouve modifié et passe de 39 999,61€ à 19 800 ,61€

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Troisième délibération : Approbation des comptes 2023

Le résultat 2023 est excédentaire de 28 269,83€. Il est proposé aux membres de l'assemblée générale la mise en réserve de 10% des charges de personnels et taxes (soit 10 004€ pour 2023) et 10 000€ de mis en réserve pour projet associatif.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Quatrième délibération : Budget prévisionnel 2024

Le budget présenté est à l'équilibre. Il prévoit un scénario prudent avec une légère baisse des ventes et une nouvelle rétribution via l'éco-oganisme Ecomaison. Les salaires et les cotisations resteront stables et les travaux se poursuivront sans gros investissements.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Cinquième délibération : membre du conseil d'administration collégial

Composition actuelle : Pierre-Yves Castets, Elisabeth Saboural, Louise-Marie Jégard, Manon Lavenant, Cécile Le Bœuf

Sortante : Louise-Marie Jégard

Entrante : Pascale Audy

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Question diverses

Quels sont les comportements observés qui sont à éviter et auquel il est fait référence dans le rapport moral? Et comment souhaitez-vous agir pour les limiter ?

Réponse de Pierre-Yves Castets : Nous observons des comportements qui s'apparent à des pulsions de consommation. Il peut être tentant dans un lieu où les objets sont disponibles en grande qualité et accessible financièrement de consommer à outrance. Ces comportements qui sont encouragés par des événements promotionnels types « Black Friday » ne sont pas en accord avec les valeurs de l'association qui prône l'entraide, le partage, la redistribution. Nous allons entamer des actions avec la méthode d'éducation populaire pour interroger ces pratiques (affiches, dessins, médias vidéos, dialogue...)

Par ailleurs l'association n'a pas pour vocation de permettre l'enrichissement personnel. La revente fera également parti de nos points de vigilance.